COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

14 Janvier 2015 – 20 h 00 – (convocation du 9 Janvier 2015)

PRESENTS : Mr Jean-Louis LAFAURIE, Maire, Madame Christine POUGALAN, Madame Pierrette QUEROL, adjointes au Maire, Mr Régis FONTES, adjoint au Maire, Mr Thierry BERNARD, Mme Hélène BEDOS, Mme Jeannine CASTELLANI, Mr Serge FALIP, Mme Sandrine GALTIER, Mme Martine MOULY CHARLES, Mme Karine SAUVAGNAC, Mr Jean-Paul SCARAMOZZINO, Mr Richard VERLAGUET, Conseillers Municipaux.

Secrétaire de séance : Mme Christine POUGALAN

Absents : Mme Colette BRUNEAU(excusée) donne pouvoir à Mme Christine POUGALAN,
Mr Gaëtan DESCAMPS (excusé) donne pouvoir à Mr Jean-Paul SCARAMOZZINO,

CONVENTION avec la COMMUNAUTE de COMMUNES GRAND ORB pour INSTRUIRE des AUTORISATIONS et des ACTES RELATIFS à l'OCCUPATION des SOLS RELEVANT de la COMPETENCE COMMUNALE

Monsieur Le Maire fait part à l'assemblée qu'à partir du 1er juillet 2015, la DDTM n'instruira plus les demandes de permis de construire.
Un service urbanisme est en cours de formation au sein de la communauté de communes Grand Orb et sera composé de personnel technique intercommunal.
Une convention est donc mise en place entre la commune et la communauté de communes Grand Orb afin d'instruire des autorisations et des actes relatifs à l'occupation des sols relevant de la compétence communale.
Monsieur Le Maire demande à l'assemblée d'approuver et de l'autoriser à signer cette convention.

Pour : 15 **Abstentions : 0** **Contre : 0**

APPROBATION du RAPPORT DEFINITIF de la CLECT du 5 Novembre 2014.

Madame Pierrette QUEROL expose que le 5 novembre 2014, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie pour présenter son rapport conformément au IV de l'article 1609 C du CGI. Elle donne lecture du rapport qui lui a été communiqué.
Madame Pierrette QUEROL demande à l'assemblée d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées du 5 novembre 2014.

Pour : 15 **Abstentions : 0** **Contre : 0**

DEMANDE de SUBVENTION dans le CADRE de l'ACQUISITION d'un PROGICIEL pour le MUSEE de la CLOCHE et de la SONNAILLE

Monsieur Jean-Paul SCARAMOZZINO expose à l'assemblée qu'il serait souhaitable d'acquérir un progiciel pour le Musée de la Cloche et de la Sonnaille afin de pouvoir gérer directement les registres d'inventaire qui étaient jusqu'à maintenant tenus par les Services de l'Etat.
A cet effet, il demande à l'assemblée d'autoriser Mr Le Maire à demander une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et du Conseil Général.

Pour : 12 **Abstentions : 3** **Contre : 0**

DEMANDE de SUBVENTION auprès du CONSEIL GENERAL – AIDE à la COMMUNICATION du MUSEE

Monsieur Jean-Paul SCARAMOZZINO expose à l'assemblée que la commune souhaite réaliser un dépliant comme support de communication pour l'ouverture du musée afin de faire connaitre ce lieu au plus grand nombre.
Monsieur Jean-Paul SCARAMOZZINO demande à l'assemblée d'autoriser Mr Le Maire à demander une subvention auprès du Conseil Général.

Pour : 14 **Abstentions : 1** **Contre : 0**

ADHESION à un GROUPEMENT de COMMANDES pour « la FOURNITURE et l'ACHEMINEMENT d'ELECTRICITE, de GAZ NATUREL et AUTRES ENERGIES et la FOURNITURE de SERVICES ASSOCIES

Monsieur Régis FONTES expose à l'assemblée qu'à partir de 2015, les tarifs réglementés de vente de gaz naturel et d'électricité disparaissent progressivement.
La suppression de ces tarifs réglementés concerne toutes les personnes publiques et tous les organismes publics ou privés, pour la quasi-totalité de leurs bâtiments et installations.
Pour les acheteurs publics, la mise en concurrence devient donc obligatoire pour tous les sites correspondants aux seuils ci-dessus et impose de recourir aux procédures prévues par le Code des Marchés publics afin de sélectionner leurs prestataires, ainsi que le rappellent les articles L.331-4 et L.441-5 du Code de l'énergie.
Afin de faciliter les démarches de ses adhérents et des autres acheteurs publics ou acheteurs exerçant des missions d'intérêt général, le syndicat Hérault Energie propose de constituer un groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel, d'électricités et autres énergies et la fourniture de services associés sur son territoire. Le syndicat souhaite ainsi tirer parti de la mutualisation des besoins pour bénéficier des meilleures opportunités de prix tout en assurant une qualité optimale des services associés.
Monsieur FONTES demande à l'assemblée :

- D'adhérer au groupe de commande pour la fourniture et l'acheminement d'électricité, de gaz naturel et autres énergies et la fourniture de services associés,
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer l'acte constitutif du groupement joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- D'autoriser Monsieur Le Président d'Hérault Energies, en sa qualité de coordonnateur, à signer et notifier les accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune sera partie prenante.
- D'autoriser Monsieur Le Maire à transmettre au coordonnateur les données de consommation des sites alimentés dans les énergies souhaitées.
- De donner mandant au coordonnateur pour collecter les données de consommation auprès notamment des distributeurs et fournisseurs.

- De s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenues, les marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la commune sera partie prenante.
- De s'engager à régler les sommes dues au titre des accords-cadres et marchés subséquents dont la commune sera partie prenante et à les inscrire préalablement à son budget.

Pour : 15 **Abstentions : 0** **Contre : 0**

AUTORISATION d'ENGAGER, LIQUIDER et MANDATER des DEPENSES d'INVESTISSMENT entre le 1ER JANVIER et la DATE de VOTE du BUDGET 2015

Madame Pierrette QUEROL expose à l'assemblée que dans le cas où un budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, sur autorisation de l'organe délibérant, il peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts sur le budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Madame Pierrette QUEROL demande à l'assemblée d'autoriser Monsieur Le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement.

Pour : 15 **Abstentions : 0** **Contre : 0**

APPROBATION de la DUREE d'AMORTISSEMENT des IMMOBILISATIONS dans le CADRE du BUDGET de l'EAU et de l'ASSAINISSEMENT

Madame Pierrette QUEROL expose à l'assemblée que conformément aux principes de prudence et de sincérité des comptes, les dépréciations irréversibles subies par les immobilisations du fait de leur utilisation doivent être constatées par le biais de l'amortissement.

La constatation comptable de ces dépréciations permet de dégager des ressources nécessaires au renouvellement des immobilisations, grâce à l'étalement dans le temps, des charges relatives à leurs remplacements.

L'instruction budgétaire et comptable M4 relative à la gestion des services publics industriels et commerciaux rend obligatoire l'amortissement des biens renouvelables pour les services publics de l'eau et de l'assainissement.

Cette instruction mentionne des durées indicatives pour l'amortissement des biens tout en laissant la fixation de ces durées à la discrétion de l'assemblée délibérante.

La circulaire du 10 novembre 1992 mentionne également l'obligation d'amortir les subventions reçues au titre des investissements amortissables pour une durée identique.

Les durées retenues doivent correspondre à la durée de vie estimée du bien.

Madame Pierrette QUEROL demande à l'assemblée d'approuver la durée des amortissements des immobilisations dans le cadre du budget de l'eau et de l'assainissement.

Pour : 15 **Abstentions : 0** **Contre : 0**

MODIFICATION du BUDGET de l'EAU - VIREMENT de CREDIT

Madame Pierrette QUEROL demande à l'assemblée d'autoriser Mr Le Maire à procéder à des régularisations d'écriture à l'intérieur du budget de l'eau et de l'assainissement. Il s'agit de virements de crédits entre chapitres n'ayant aucun impact sur le montant global des dépenses et recettes prévu initialement au Budget primitif 2014.

Pour : 15 **Abstentions : 0** **Contre : 0**

DEMANDE de SUBVENTION dans le CADRE du PROGRAMME CALAMITES AGRICOLES

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée que suite aux intempéries du 27 et 28 novembre 2014, il serait souhaitable de demander une subvention pour les biens non assurables détériorés.

Il s'agit de subventions sollicitées dans le cadre du programme calamités publiques.

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à demander ces subventions.

Pour : 15 **Abstentions : 0** **Contre : 0**

PROPOSITION à la VENTE du VEHICULE B110 en l'ETAT au MEILLEUR OFFRANT

Monsieur Serge FALIP demande à l'assemblée d'autoriser Mr Le Maire à proposer la vente du véhicule B110 en l'état au meilleur offrant.

Pour : 15 **Abstentions : 0** **Contre : 0**

INDEMNITE du CONSEIL ALLOUEE aux COMPTABLES du TRESOR en CHARGE des FONCTIONS de RECEVEUR des COLLECTIVITES LOCALES pour l'année 2014

Monsieur Jean-Paul SCARAMOZZINO expose à l'assemblée qu'une indemnité est versée chaque année à Mr Le receveur Municipal. Cette indemnité est encadrée par des textes et règles de calcul particuliers.

Monsieur Jean-Paul SCARAMOZZINO demande à l'assemblée d'accorder l'indemnité de Conseil au taux de 100 % par an.

Pour : 15 **Abstentions : 0** **Contre : 0**

COMPOSITION des MEMBRES du GROUPE de TRAVAIL sur la PREPARATION du BUDGET 2015

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée qu'un groupe de travail va être constitué dans le cadre de la préparation du budget 2015.

Il est proposé les personnes suivantes :

- Jean-Louis LAFAURIE
- Christine POUGALAN
- Pierrette QUEROL
- Régis FONTES
- Jean-Paul SCARAMOZZINO
- Thierry BERNARD
- Serge FALIP
- Martine MOULY CHARLES
- Jeannine CASTELLANI

Pour : 15 **Abstentions : 0** **Contre : 0**

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant s'exprimer, la séance est levée à 20 h 57.

Le Maire